



TOTAL S.A.
Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des
Marchés Financiers

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale
31 janvier 2014	2 377 710 735	2 397 008 442

Le nombre total des droits de vote attachés à ces 2 377 710 735 actions s'élève à 2 606 554 158 droits de vote (dénommés « droits de vote théoriques »), s'il est tenu compte :

- de 200 662 536 droits de vote attachés aux 100 331 268 actions détenues par des filiales de TOTAL S.A. qui ne peuvent être exercés en Assemblée Générale en vertu de l'article L.233-31 du Code de commerce,
- de 8 883 180 droits de vote correspondant aux 8 883 180 actions détenues par TOTAL S.A. privées de droits de vote en vertu des articles L.225-111 et L.225-210 du Code de commerce.